

Outil d'aide à la décision, référentiel, ligne directrice : le barème s'est progressivement imposé auprès des magistrats. Inscrit dans le mouvement de rationalisation et de managérialisation qui s'empare de la Justice au XXI^e siècle naissant, le barème s'est surtout imposé pour mettre fin aux disparités judiciaires dans un souci d'égalité des justiciables-citoyens. Le barème remplit ainsi plusieurs fonctions : *politique* lorsqu'il s'agit de poursuivre un objectif défini *a priori* ; *instrumentale* lorsqu'il s'agit d'assurer une meilleure égalité des citoyens devant la justice ou une plus grande prévisibilité des décisions ; *managériale* lorsqu'il répond à l'objectif d'améliorer les rendements (productivité) et les performances (qualité) des services, en mettant en place les instruments de mesures adéquats. Modèle de raisonnement, produit avant tout de création professionnelle plutôt que législatif, le barème a suscité et suscite de vives réticences de la part des magistrats qui y voient une atteinte à leur indépendance ou de la part des avocats qui y voient une remise en question de leur fonction de conseil. Toutefois, les barèmes ou référentiels peuvent constituer de précieux outils d'aide à la décision dans certains domaines tels que les pensions alimentaires, les indemnités en matière de licenciement abusif, ou l'indemnisation des dommages corporels.

Sur l'initiative conjointe de l'Inspection générale de la justice (IGJ), de la Direction des services judiciaires (DSJ), de la Direction des affaires civiles et du Sceau (DACS) et de l'École nationale de la magistrature (ENM), le GIP-Mission de recherche Droit et Justice lançait en 2016 un appel à projets sur la barémisation de la justice. Trois équipes de recherche ont été retenues et ont rendu leurs rapports en 2019 : Cécile Bourreau-Dubois (dir.), *La barémisation de la justice. Une approche par l'analyse économique du droit* ; Isabelle Sayn (dir.), *Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice* ; Stéphane Gerry-Vernières (dir.), *La barémisation de la justice*. Ce colloque à la Cour de cassation, organisé par la Mission de recherche Droit et Justice, est l'occasion de restituer ces travaux.

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

LA BARÉMISATION DE LA JUSTICE



17 décembre 2020

de 9h00 à 12h30

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



 MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

 **ENM**
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture

Valérie SAGANT, directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Les travaux ont montré les enjeux et les points de tension des "barèmes" dans la prise de décision. Les professionnels sont nombreux à reconnaître l'importance de la cohérence des décisions judiciaires, mais cette exigence s'accompagne toujours d'une autre exigence tout aussi puissante : celle de l'indépendance des magistrats. A travers trois contentieux types, il s'agit de faire le point sur l'objectivation des pratiques, tout en replaçant ces outils d'aide à la décision dans le fonctionnement général de la justice.

9h40-10H20

I. Notion(s) et construction des "barèmes"

sous la présidence de **Valérie SAGANT**,
directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Que peut-on attendre de la mise en place d'un barème :
que nous apprennent les travaux en économie du droit ?

Myriam DORIAT-DUBAN, professeure en sciences économiques, Université de Lorraine

Outils d'aide à la décision, barèmes, lignes directrices, référentiel :
quelle notion pour quelle justice

Isabelle SAYN, directrice de recherche CNRS en droit, Université de Lyon

L'absence de barème dans le champ pénal : mythe ou réalité ?

Yannick JOSEPH-RATINEAU, maître de conférences en droit et sciences criminelles,
Université Grenoble Alpes

10h30-11H15

II. Entre indépendance revendiquée des magistrats et nécessaire cohérence des décisions judiciaires : approches pratiques

sous la présidence de **Kathia MARTIN-CHENUT**,
directrice adjointe de la Mission de recherche Droit et Justice

Barème de pension alimentaire et disparité des décisions :
les enseignements d'une enquête expérimentale auprès des auditeurs de justice

Cécile BOURREAU-DUBOIS, professeure en sciences économiques, Université de Lorraine

Les pratiques juridictionnelles d'indemnisation du licenciement injustifié :
l'application d'un barème ?

Marielle PICQ, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles,
Université Grenoble Alpes

L'extension de l'usage des barèmes : quelques facteurs explicatifs ?

Rachel VANNEUVILLE, chargée de recherche CNRS en science politique, ENS Lyon
et

Antoine PÉLICAND, enseignant-chercheur en sociologie, Université Jean Monnet Saint-Étienne

Discutante

Sophie GUENIER LEFÈVRE, présidente de chambre du pôle social de la Cour d'appel de Paris

11H30-12H30

III. Débat : « Des barèmes à la justice prédictive ? »

Table ronde animée par

Harold ÉPINEUSE,

Secrétaire général adjoint de l'Institut des hautes études sur la Justice

Alexis CHABERT, avocat à la Cour, membre du Conseil de l'Ordre (Lyon),
président de la commission innovation et exercice du droit

Stéphane GERRY-VERNIÈRES, professeure de droit et sciences criminelles,
Université Grenoble Alpes

Bruno DEFFAINS, professeur d'économie du droit, Université Paris 2 Panthéon-Assas

Isabelle SAYN, directrice de recherche CNRS en droit, Université de Lyon